

Recours au Règlement—M. Clark (Yellowhead)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens effectivement à répondre à l'objection formulée par le député de Skeena (M. Fulton). Je commencerai par préciser que je ne suis pas du genre à m'en prendre physiquement à un autre député, certainement pas à un collègue de la Colombie-Britannique, et en particulier à quelqu'un qui pourrait certainement m'arranger sérieusement si j'osais simplement lever le petit doigt.

M. Oberle: J'en n'en suis pas sûr.

M. Siddon: Deuxièmement, je ne l'ai pas traité de menteur. J'ai simplement signalé le désagrément que j'avais au sujet d'une déclaration qu'il aurait faite en Colombie-Britannique. Voici le texte d'une dépêche de la *Presse Canadienne* en provenance de Terrace, en Colombie-Britannique:

Le néo-démocrate Jim Fulton a déclaré jeudi dans sa circonscription que «Siddon a paraphé un accord provisoire avec la Société Aluminium du Canada Ltée au sujet du débit d'eau de la rivière Nechako dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique». Il a ajouté: «Cette entente va permettre à Alcan de ne laisser s'écouler que la moitié de la quantité d'eau jugée nécessaire par les spécialistes du ministère des Pêches pour assurer la survie des stocks de saumon de cette rivière».

De plus, dans une déclaration faite à la Chambre jeudi dernier, le député de Skeena a déclaré, et je cite la page 7601 du hansard:

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a maintenant cédé à l'Alcan en concluant une entente privée en vertu de laquelle les débits d'eau sont fixés à seulement la moitié du minimum exigé par les scientifiques de son ministère dans leur déposition.

J'affirme catégoriquement qu'aucune entente n'a été signée avec Alcan au sujet du débit de la rivière Nechako ou du projet de dérivation de cette rivière. La situation fait l'objet de discussions dont le député a été informé à l'occasion d'une séance d'informations complète hier. Aucun document n'a été paraphé. A cet égard, s'il affirme à la Chambre que c'est le cas, je pourrais l'accuser d'induire la Chambre en erreur.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'affirme que le ministre m'a traité de menteur dans le couloir, et je suis prêt à mettre mon siège en jeu. Je le prévient qu'il aurait intérêt à retirer ce qu'il a dit.

M. Friesen: Superbe!

Des voix: Grandiose!

M. le Président: Un député prétend donc qu'un autre représentant l'a traité de menteur à l'extérieur de la Chambre, et qu'il a aussi été pris à partie physiquement. Le député et le ministre n'ont pas l'air d'accord sur les faits. Ils sont certainement en désaccord sur une autre question. En tout cas, ce qui a été dit l'a été à l'extérieur de la Chambre, et la présidence ne l'a pas entendu, ni les autres députés. Ce qui s'est passé s'est passé à l'extérieur de la Chambre, et la présidence ne l'a pas vu, pas plus que les autres députés.

J'invite le ministre et le député, que la présidence connaît bien et estime en tant que collègues de la Colombie-Britannique, à aller discuter ensemble dans une des anti-chambres...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: ... dans l'espoir qu'ils régleront ce différend, en veillant à ce que quoi qu'ils fassent, cela reste à l'extérieur de la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON SUGGÈRE UNE CORRECTION À LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), avant de poser sa question au premier ministre (M. Mulroney), a dressé un bilan peut-être inexact des événements qui se sont produits dans ma province de l'Alberta. Si je ne m'abuse, il a prétendu qu'un député provincial avait été censuré par l'Assemblée législative de cette province pour avoir utilisé le français. Je crois qu'il a été censuré pour ne pas avoir soutenu la présidence. Je trouve que c'est une différence importante dont la Chambre et le député d'Ottawa—Vanier voudront certainement tenir compte.

[Français]

Le premier ministre a répondu à une question en principe. Il a indiqué clairement l'attitude de notre gouvernement en ce qui concerne les langues officielles et notre engagement, notre détermination d'encourager l'épanouissement des langues officielles. Et j'ai pu constater, en tant que député de l'Alberta, que cette attitude du premier ministre est partagée par les députés de l'Alberta ici et par la grande majorité de mes concitoyens albertains.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je considère que c'est un point de débat que le ministre soulève mais, étant donné qu'il a pris la parole, j'aimerais signaler à la Chambre que le travail qui a été fait par le député d'Ottawa—Vanier dans cette question est fondé sur des rapports et des lettres écrites au président de la Législature de l'Alberta, à M. Piquette de l'Alberta, à un nombre impressionnant de gens, d'associations et de représentants de différents groupes d'intérêt, tels la Fédération des francophones hors Québec, Alliance Québec et d'autres groupes.

J'accepte la remarque du député, à savoir que le député Léo Piquette en utilisant le français à la législature a été rappelé à l'ordre par le président parce qu'il a dit: En anglais, s'il vous plaît. A ce moment-là, Léo Piquette a été obligé de se conformer. La question a été déferée à un comité parlementaire sur la procédure et le Règlement. Le Comité a sommé M. Piquette de s'excuser. Et c'est là où en est la question aujourd'hui.

Et si on lit *Le Devoir* d'hier, *La Presse* et d'autres journaux, on apprend que c'est M. Piquette qui a dit hier, en réponse à une question, qu'il était à 80 p. 100 incertain, à savoir s'il s'excuserait d'avoir utilisé sa langue maternelle à la Chambre. Je sais pertinemment que les recours qui peuvent être utilisés à l'égard de M. Piquette peuvent aller de l'amende, à l'emprisonnement et même à la suspension de son privilège parlementaire. Et cela c'est parce que le président est intervenu et a sommé un comité parlementaire d'examiner toute la question sur les langues officielles en Alberta.